



convocation a conciliation debiteur saisie des remunerations

Par **rebeccaref**, le **28/12/2020** à **08:58**

bonjour

j'ai reçu une convocation à conciliation débiteur (saisie des rémunérations) à une ancienne adresse et je suis convoquée à un tribunal situé à plus de 700 kms de chez moi

je n'ai pas les moyens financiers, ni materiel de me déplacer et aucune solution sur place

Peut-on demander le déplacement de l'audience de conciliation sur un tribunal proche de mon domicile

et si oui, comment et à qui ?

MERCI DE VOS REPONSES

Par **P.M.**, le **28/12/2020** à **09:09**

Bonjour,

Si vous êtes convoqué au Tribunal Judidiciaire correspondant à une ancienne adresse, c'est que vraisemblablement vous n'avez pas fait part de la nouvelle au créancier...

Il faudrait prendre contact le plus rapidement possible d'une part, avec le créancier et d'autre part, avec l'expéditeur de la convocation pour voir avec ce dernier ce qui est possible afin de résoudre le problème de l'éloignement...